



DECISION N° 2024-27

OBJET : SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 AU MARCHÉ N°2021-01 « TRAVAUX DE RESTAURATION POUR LA TRANSFORMATION DE LA MAISON DE BERTHE MORISOT EN UN EQUIPEMENT CULTUREL ET TOURISTIQUE » (LOT N°3 : CHARPENTE BOIS, COUVERTURE, ETANCHEITE)

Le Maire de la Ville de BOUGIVAL, Yvelines,

Vu les dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée ;

Vu la délibération n°20120-04 du Conseil Municipal du 25 mai 2020 autorisant M. le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu la décision n°2021-04 du 17 février 2021, par laquelle la Ville de Bougival a attribué le marché n°2021-01 « Travaux de transformation de la maison de Berthe Morisot en un équipement culturel et touristique – Lot n°3 : Charpente bois, couverture, Etanchéité » à la société ECB RENOVATION pour un montant global et forfaitaire de 76 337,65 €HT, soit 91 605,18 €TTC ;

Par décision n°2023-53 du 19 décembre 2023, la ville de Bougival a décidé de signer un avenant n°1 relatif à des plus-values et moins-values suite une modification de programme décidée par le maître d'ouvrage en accord avec la maîtrise d'œuvre (suppression du chien assis car plus d'utilité) ;

Le projet d'avenant a pour objet d'intégrer les plus-values correspondant à la réalisation des prestations pour assurer la jonction étanche avec le mur mitoyen coté Est selon le croquis joint, conformément à l'ordre de service (OS 8) annexé ;

Vu le projet d'avenant n°2 ;

Vu l'inscription au budget des crédits nécessaires ;

DECIDE

- **DE SIGNER** l'avenant n°2 au marché n°2021-01 «**LOT N°3 : CHARPENTE BOIS, COUVERTURE, ETANCHEITE**» avec la société ECB RENOVATION, ayant pour objet d'intégrer des travaux en plus et moins-values pour un montant global et forfaitaire de € HT soit € TTC et détaillé ci-dessous :

	Objet	Justifications techniques	HT	TTC
DEVIS 868	• Jonction avec le mur mitoyen coté EST	Modification de programme	3540.00	4248.00

- **DE PRECISER** que le nouveau montant du marché s'élève à 96 015.65 € HT soit une augmentation de 25,77 % par rapport au montant initial du marché.
- **D'INDIQUER** que les membres du Conseil municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine réunion délibérante et qu'elle sera publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Bougival, le 29/03/2024

Le Maire

Luc WATTELLE

REÇU EN PREFECTURE

le 29/03/2024

Application agréée E-legalite.com

93_AR-078-217800929-20240329-D2024_27-AR

Signé électroniquement par:

LUC WATTELLE

Le 29/03/2024 à 11:07